

dans ce numéro :

La Semaine	P. 2-3
Le Congrès de la Coopération	P. 4
Les salaires et le coût de la vie	P. 5
Page féminine	P. 6
News Digest	P. 8



VOL. XXX — No 38

Montréal, 15 octobre 1954

LE TRAVAIL

cette semaine

tire à

68,600

COPIES

L'Iron Ore bien protégé contre le syndicalisme

Après le jugement Caron, celui des électeurs le 25 octobre prochain

L'honorable juge François Caron vient finalement de rendre son jugement sur l'enquête faite sur la moralité publique dans le cas de la prostitution et du jeu à Montréal et comme toute la population s'y attendait, les responsables ont été jugés et condamnés.

Les coupables ont été désignés par leurs noms, les uns ont été suspendus, de l'exercice de toute fonction publique pendant une certaine période, les autres ont été condamnés à l'amende pour avoir négligé de remplir leur devoir d'office.

C'est pour cela en somme que les coupables ont été condamnés: ils n'ont pas fait honneur à leur serment d'office qui les oblige à faire respecter les lois qui tombent sous leur juridiction: lois pénales et règlements municipaux.

Quand nous parlons de moralité publique à l'heure actuelle, il faut donc comprendre que les officiers de police trouvés coupables ont violé leur serment d'office et c'est pour cette raison que le juge Caron a ordonné leur destitution, les prive du droit d'exercer des fonctions publiques parce qu'ils n'en sont pas dignes.

Comme on a pu constater à la lecture des journaux qui ont reproduit une bonne partie du jugement du juge Caron, la moralité publique est à son plus bas chez les policiers condamnés qui avaient à faire respecter les lois concernant le jeu et la prostitution: non seulement ces deux maux étaient tolérés par la police de Montréal, mais la tolérance elle-même était érigée en système, ce qui rend encore les accusations plus graves.

Le jugement exonère les membres du Comité Exécutif de Montréal qui avaient été impliqués dans l'affaire. Toutefois le juge Caron ne parvient pas à comprendre que des hommes publics n'aient pas été au courant de la situation en ce qui a trait au vice commercialisé quand toute la population en connaissait l'existence.

Tout ce que peuvent prétendre les administrateurs de la Cité, c'est qu'ils ignoraient une telle situation, laquelle pourtant était dénoncée par plusieurs organisations, plusieurs journaux et connue de toute la population.

Une telle ignorance, une telle négligence est-elle acceptable par la population de Montréal? La population de Montréal peut-elle tolérer que ses administrateurs manifestent encore longtemps leur incapacité d'administrer sainement la Cité de Montréal?

Cette incompétence se manifeste d'ailleurs dans d'autres domaines: le problème de la circulation, le problème du logement pour ne mentionner que ces deux-là, n'ont pas encore reçu de solution et malgré tous les plans, les rapports, les projets qui sont en l'air, la population de Montréal, depuis des années, attend encore des réalisations.

Le jugement du juge François Caron a fait sauter des têtes dans le département de la police et a mis à jour une situation tolérée mais intolérable. C'est un premier pas de fait.

Mais qui nous assure que l'on ne peut pas trouver des situations similaires dans d'autres départements de la Cité? Qui nous assure que le département des Travaux publics, le département de la Voirie, ne souffrent pas de chance semblable à celui du département de la police?

Mais nos administrateurs ne doivent en rien savoir. Le 25 octobre, les contribuables de Montréal auront un jugement à rendre: ils devront dire s'ils sont satisfaits de l'administration actuelle, s'ils jugent que leurs administrateurs sont compétents, s'ils veulent de nouveau les voir administrer la ville comme ils l'ont fait depuis des années, comme ils le font présentement.

Une convention collective d'une durée de trois années aurait été signée avec un syndicat de boutique — Rien ne transpire encore des clauses de la convention

Une première convention collective de travail couvrant environ 800 employés aurait été signée entre l'Iron Ore Company of Canada et les associations de mineurs de fer de Schefferville et de Sept-Iles.

C'est ce que vient d'annoncer le journal *L'Avenir*, hebdomadaire de Sept-Iles, en précisant que la convention collective a été signée le 17 septembre par les parties contractantes et que dépôt

de la convention au ministère du Travail a été fait le 22 septembre dernier.

Tout ce que l'on sait de la convention, c'est qu'elle aura une durée de trois années bien que la clause des salaires puisse être révisée chaque année.

Comme les associations signataires pour les mineurs ne sont pas des unions ou syndicats affiliés à des centrales syndicales "bona fide"

et se classent dans la catégorie des syndicats de boutique, il est clair que cette convention signée pour une durée de trois années, les protège contre les invasions possibles des unions syndicales de bonne foi. Par hasard, il arrive aussi que la compagnie Iron Ore Co. se trouve, elle aussi, protégée contre les unions syndicales qui ne sont pas dominées par les employeurs.

LA GREVE DES PLOMBIERS



Groupe de plombiers réunis en assemblée pour connaître les derniers développements sur la grève qui dure depuis 7 semaines. Les plombiers veulent tout simplement l'application de la sentence arbitrale rendue dernièrement. Aux dernières nouvelles des tentatives de règlement son amorcées.

UN PACTE DE NON-INTERVENTION SUGGERE AVEC LA CTCC

TORONTO, (P.C.C.) — M. R.-J. Lamoureux, de Montréal, directeur régional du Syndicat des métallurgistes d'Amérique (COI-CCT) et président de la Fédération des unions industrielles du Québec, a suggéré qu'un pacte de non-intervention soit signé entre le Congrès canadien du travail et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. "Il serait opportun, a-t-il déclaré qu'une telle entente soit signée".

Pourquoi nos ports sont inactifs

Montréal (POC) — Pourquoi tant de manufacturiers canadiens ont-ils recours aux ports américains pour expédier leurs marchandises outre-mer? Cette question a été posée par les ouvriers des ports de toutes les régions du Canada et par les représentants officiels du Conseil des ports nationaux. Jusqu'à maintenant, on n'a pas obtenu de réponse satisfaisante. Les ouvriers canadiens, pourtant, perdent, à cause de cette politique, des millions de dollars en salaires et les manufacturiers canadiens perdent ce pouvoir d'achat.

Une des raisons, c'est que nombre d'industries ont leur

maison-mère aux Etats-Unis et les Américains se soucient peu de la conservation et de l'épanouissement des services du transport d'un bout à l'autre du Canada. Une autre difficulté vient du fait que les Canadiens vendent souvent des marchandises à un prix qui inclut la livraison à l'acostage, ce qui donne aux importateurs d'outre-mer le choix du port.

Si tous les intéressés tentaient d'inclure les Canadiens à accorder leur clientèle aux ports canadiens, il en résulterait peut-être une hausse des affaires pour le Canada et les Canadiens.

Le salaire des manoeuvres

OTTAWA, (P.C.C.) — Les taux horaires moyens de salaire des travailleurs non spécialisés de fabrique (hommes) sont plus élevés en 1953 que l'année précédente, selon une étude du ministère fédéral du Travail.

Par travailleurs non spécialisés et manoeuvres, le ministère entend les travailleurs qui accomplissent un travail manuel ou une variété de travaux manuels lourds ou légers, pouvant s'apprendre en peu de temps et exigeant un minimum d'initiative personnelle.

L'étude montre que les moyennes pour les villes ont subi, entre 1952 et 1953, des augmentations dont l'importance varie considérablement. La hausse des taux horaires a été à peu près la même dans 8 des 10 provinces, allant de 3 à 6 cents. Le taux horaire moyen en 1952 au Canada était de \$1.18 et en 1953, de \$1.22. Pour la province de Québec ces chiffres sont respectivement de \$1.07 et de \$1.12; en Ontario, \$1.23 et \$1.27.

L'immigration et le Canada

LONDON, (P.C.) — Les gens n'émigrent pas dans le seul but de satisfaire leur curiosité, selon le délégué apostolique au Canada, Son Exc. Mgr G. Panico. "Si jamais, dit-il, le Canada en arrive à croire un jour que les immigrants viennent s'établir ici pour satisfaire leurs intérêts personnels, les règlements d'immigration peuvent devenir tels qu'ils tourneront en ridicule notre idéologie démocratique".

Ce que veulent les immigrants, selon le distingué prélat, c'est une nouvelle patrie et il faut que les pays du continent nord-américain établissent une politique d'immigration fondée sur la justice et l'amour. Il s'est dit convaincu que les immigrants ne sont pas cause de chômage au Canada. "C'est une théorie non fondée," a-t-il déclaré.



Groupe de grévistes de London Shirt réunis en assemblée pendant que leurs compagnons et compagnes de travail sont sur les lignes de piquetage

LA SEMAINE

Coaticook

Le syndicat National du Bois Ouvré et du Meuble de Coaticook tenait dernièrement ses élections annuelles.

Roland Lamontagne, réélu à la présidence pour un (2e terme); Calixte Dionne, au poste de vice-président pour un (3e terme); Philippe Garceau, 2e vice-président (2e terme); Yvon Benoit, trésorier; Jean-Nil Drolet, secrétaire (5e terme); Réal Robinson, assistant-secrétaire. Deux directeurs: Adjutor Truchon et Emile Laperle.

Les deux délégués au Conseil Central seront les confrères Cléophas Côté et Normand Labrecque et le confrère Roland Lamontagne a été choisi délégué pour représenter le syndicat à la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré du Canada.

* * *

Une première séance d'arbitrage aura lieu mardi le 26 octobre prochain à l'Hôtel Child de Coaticook entre la compagnie de vêtement Fit-Rite Pants & Sportswear Inc., bien connu par la population de Coaticook sous les noms suivants: Superior ou la Shop à Ménard et d'autre part le Syndicat des Travailleurs du Vêtement de Coaticook. Cet arbitrage portera sur les taux à la pièce et sur l'échelle horaires des salaires.

Ce tribunal arbitral sera composé de la façon suivante: M. G. D. Laviolette, président; S. Nuller, arbitre patronal; J. Noël Godin, arbitre syndical; R. Péladeau, procureur du syndicat. De plus, devant la lenteur de la Cie Fit Rite Pants à entamer les négociations, en ce qui regarde le renouvellement du contrat de travail. Le syndicat se propose de faire appel au service d'un conciliateur dès lundi matin.

Nous reparlerons des relations qui existent entre cette Cie Fit-Rite Pants et le Syndicat sous peu. La population et surtout celle de Coaticook mérite de connaître la façon dont les employés de cette Cie sont traités concernant leurs conditions de travail.

MAGOG

Devant le refus de l'Hôpital La Providence de Magog de vouloir négocier les nouvelles demandes faites par l'Association des Employés du Service Hospitalier de Sherbrooke Inc. Une demande de conciliation a été placée au Service de Conciliation et d'arbitrage cette semaine.

St-Gérard

Un autre syndicat vient se joindre à la grande famille syndicale du Conseil Central. Le Syndicat National des Travailleurs du Granit de St-Gérard. Ce syndicat est sur la voie de conclure une convention collective de travail avec la Compagnie "White Diamond Granit de St-Gérard.

Les représentants de la compagnie sont Messieurs Marcel et Gérard Paquin des Trois-Rivières. Les représentants syndicaux: Me Albert Côté, aviseur légal, Jean-Baptiste Déglise, secrétaire de la Fédération du Bâtiment, Jules Pichette agent d'affaires du Syndicat, Cléophas Giguère, président, Rosaire Cantin, vice-président.

DRUMMONDVILLE

Après une semaine de négociations, la boulangerie Guérin

et Frères vient de consentir à des augmentations de salaires en faveur des employés.

Les hausses de salaires seront de \$2 par semaine pour la majorité des employés et des rajustements de \$4 à \$10 favoriseront quelques autres syndiqués.

M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil Central des Syndicats catholiques de Drummondville a pris part aux négociations à titre de représentant des employés.

SHERBROOKE

Conciliation demandée au poste C.K.T.S.

Devant le refus de la Cie Sherbrooke Telegram Printing and Publishing Company Limited qui opère le poste de radio C.K.T.S. d'entamer des négociations collectives avec le Syndicat des Imprimeurs de Sherbrooke Inc. Une demande de conciliation fut faite par le Syndicat au directeur des Relations Industrielles du Ministère du Travail Fédéral M. M. McLean.

Cette demande de conciliation a été acceptée en date du 4 octobre dernier. Le ministère du Travail Fédéral a nommé pour régler ce différend M. Raoul Trépanier,

fonctionnaire des Relations Industrielles de la Section de Montréal.

M. Trépanier sera à Sherbrooke d'ici quelques jours au sujet de cette affaire.

Une deuxième séance de négociations directes aura lieu mercredi le 13 octobre prochain entre le Syndicat des Imprimeurs de Sherbrooke Inc et la Tribune Ltée Poste (C.H.L.T.)

La Tribune Ltée a mandaté dans cette affaire M. E. Lacasse, de l'Association Professionnelle des Industriels de la Province de Québec.

SHERBROOKE

Les employés du caoutchouc restent avec la CTCC

Une tentative des unions internationales de s'emparer du droit de représenter les employés de l'American Biltrite de Sherbrooke a échoué et le Syndicat des Employés du Caoutchouc de Sherbrooke. (CTCC) reste l'agent négociateur.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke en précisant que la Commission des Relations Ouvrières avait refusé d'émettre un certificat de reconnaissance syndicale en faveur de l'International Moulders and Foundry Workers of North America" qui tentaient de déloger la CTCC et d'embrigader les employés de l'American Biltrite dans une union internationale.

Une fois de plus les employés de l'American Biltrite ont manifesté leur appui à leur syndicat et les négociations vont pouvoir maintenant se dérouler.

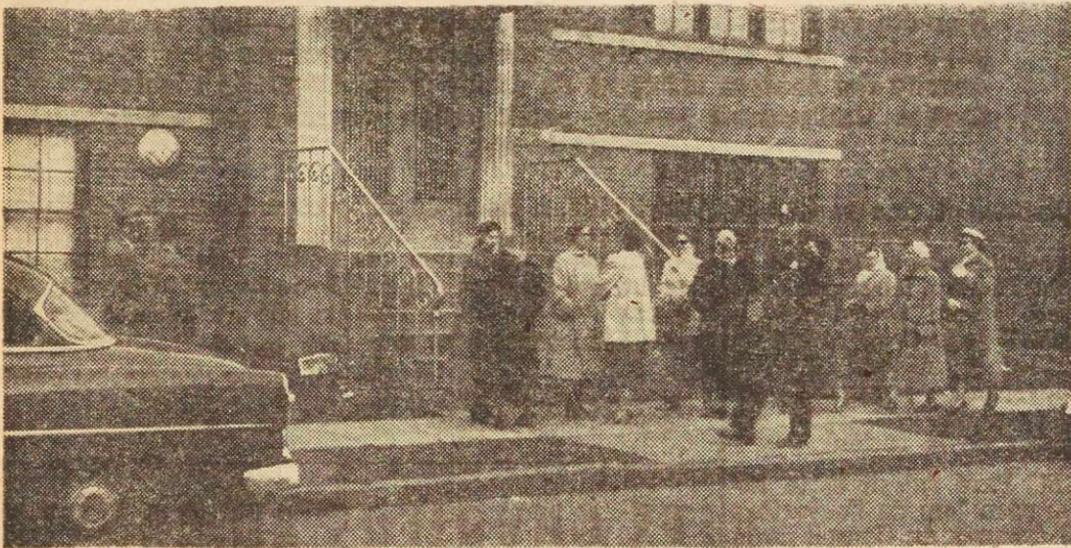
Les négociations avaient déjà débuté mais lorsque l'union internationale plaça sa demande de reconnaissance syndicale, les pourparlers avaient cessé d'un commun accord entre les parties.

La tentative de l'union internationale n'aura eu pour résultat que priver les employés de l'American Biltrite d'obtenir plus tôt les avantages que leur vaudra la nouvelle convention actuellement en négociation.



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

LA SEMAINE



Les grévistes de London Shirt sur les lignes de piquetage. La police défend des attroupements de plus de dix grévistes.

Les grévistes de London Shirt font la bataille pour tous les travailleurs de la chemise

La grève qu'ont déclarée les employés de London Shirt est l'une des plus importantes pour tous les travailleurs de l'industrie de la chemise et le résultat de cette grève peut avoir son influence sur tous les autres règlements à venir dans cette industrie.

M. Angelo Forte, président de la Fédération du Vêtement nous faisait cette déclaration cette semaine en marge de la grève des 60 employés de London Shirt qui ont déclaré la grève la semaine dernière afin d'obtenir l'application d'une sentence arbitrale majoritaire rendue le 12 juillet dernier.

Les taux du décret

Comme il s'agissait d'une première convention entre les parties,

soit la London Shirt de Montréal et l'Union du Vêtement, le tribunal d'arbitrage avait recommandé que les taux du décret fassent partie de la convention à être signée entre les parties.

Mais comme l'employeur fait partie de cette catégorie d'employeurs qui refusent même de payer les taux du décret et que des poursuites sont actuellement pendantes contre lui à ce sujet, il a refusé d'appliquer les recommandations de la convention collective et de payer les taux convenus.

Rétroactivité de \$15,000

M. Forte précise que la rétroactivité due aux employés de London Shirt se chiffre à environ \$15,000, soit la différence entre les taux de décret et les taux inférieurs que paie actuellement London Shirt à ses employés.

Les employés se sont donc mis en grève afin que les taux légaux qui sont prévus au décret de l'in-

dustrie de la chemise soit payés par London Shirt. Ils veulent en outre la signature d'une convention collective particulière qui leur garantisse la sécurité syndicale et que l'employeur n'embauche et ne garde à son emploi que des membres de l'Union Nationale du Vêtement.

M. Forte demande que tous les travailleurs de l'industrie du Vêtement et particulièrement ceux de l'industrie de la chemise montrent leur solidarité à l'égard des grévistes de London Shirt.

Si la grève de London Shirt réussit, il est probable, selon M. Forte, que les négociations seront plus faciles dans les dix autres ateliers qui sont actuellement à l'arbitrage et dont les sentences sont attendues.

D'autre part, si les travailleurs de l'industrie de la chemise ne se montrent pas solidaires, il pourra arriver que d'autres employeurs imitent London Shirt et se mettent à payer les taux de salaires en-dessous de ceux qui sont mentionnés dans le décret et qu'ainsi les travailleurs soient réduits aux salaires de famine qu'ils recevaient avant l'ère du syndicalisme.

Baisse des prix agricoles sans profit pour le consommateur

Un peu partout dans le monde, on assiste à une baisse des prix agricoles, mais il semble que les consommateurs en profitent peu. Les journaux consacrés à la classe agricole chez nous ont fait remarquer cette anomalie à plusieurs reprises en soulignant que les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs absorbent la différence.

Aur États-Unis la situation serait la même s'il faut en croire un récent article publié dans le Coopérateur Agricole, organe de la Coopérative Fédérée du Québec.

"Les prix agricoles des États-Unis ont baissé de 20%, lit-on, depuis 1951, mais le consommateur en a peu profité.

"Telle est la conclusion d'une étude établie par la Commission Agricole de la Chambre des Représentants des États-Unis. Selon le président de la Commission, Clifford Hope, représentant à la Chambre, la faute en incombe à l'augmentation des frais de transformation et des frais.

Jusqu'à présent, indique l'étude, la baisse des prix reçus par les agriculteurs depuis 1951 n'a presque pas profité aux consommateurs, les prix de vente au détail des produits alimentaires, n'ayant presque pas baissé.

"On s'attend à de nouvelles baisses des prix agricoles, de plus grandes quantités de bétail et de produits de l'élevage devant être mises sur le marché et le niveau de soutien des prix ayant été diminué.

"Toutefois, les consommateurs profiteront peu de cette baisse, si l'on n'arrête pas l'évolution vers un accroissement des frais de transformation et de vente.

"L'étude indique que les prix à l'exploitation du lait et matières grasses du lait étaient en juin de 10% inférieures à leur moyenne en 1947-49 tandis que les prix de détail avaient augmentés de 3%. Les prix du blé à l'exploitation ont baissé de 32% depuis 1948 tandis que le prix de détail d'un pain d'une livre a augmenté de 23%".

L'emploi se fait rare en Gaspésie

Québec (P.O.C.) — Le chômage est croissant sur la péninsule gaspésienne, à la suite de l'insuffisance des revenus de la pêche et de l'agriculture. La Fédération des cercles de l'Union catholique des cultivateurs de Gaspé vient de présenter un mémoire au ministère de la Chasse et de la Pêche. On y déclare que le gouvernement de Québec devrait forcer la Howard Smith Paper Mills Ltd et la Consolidated Paper Corporation Ltd, à faire des coupes de bois dans leurs vastes réserves de la

Gaspésie, afin de procurer de l'emploi.

On rappelle par ailleurs que l'économie de la péninsule est mixte, car la pêche et l'agriculture ne fournissent de l'emploi que pendant sept ou huit mois de l'année. "Jamais, affirme-t-on dans le mémoire, la nécessité d'une économie mixte n'a été plus impérieuse qu'en 1954."

Les deux compagnies mentionnées détiennent de grandes forêts qu'elles devraient ouvrir à des chantiers supplémentaires.

GRAND'MÈRE

Les employés d'Adanac Foundries joignent la C. T. C. C. à l'unanimité

Par un vote de 30 à 0 en faveur du syndicat, les employés d'Adanac Foundries Limited, de Grand'Mère, ont décidé de joindre les rangs du syndicalisme catholique.

Ce vote, qui a été dépouillé devant les membres de la Commission des Relations Ouvrières à Québec, avait été ordonné à la requête de l'International Moulders & Foundries Workers Union qui prétendait toujours conserver la majorité des membres dans cette usine bien que le total des syndiqués dans le syndicat affilié à la CTCC groupait plus de membres que l'Union internationale dans toute son existence à Grand'Mère.

C'est le 23 juillet dernier que les employés de cette entreprise dont environ les deux tiers sont des Allemands décidaient de se grouper dans un syndicat affilié à la CTCC qui répondait mieux à leurs aspirations. Ils se réunissaient de nouveau le 31 juillet et en présence du confrère François Krakowski, directeur du service des Immigrants de la CTCC, ils signaient leur carte d'adhésion et faisaient parvenir une lettre de démission à l'Union internationale ainsi qu'une révocation de retenue syndicale à la compagnie.

Le vote fut donc décidé mais la commission ordonna d'envoyer la boîte de scrutin à Québec parce que l'Union Internationale prétendait qu'il y avait eu intimidation.

Les parties convoquées à Québec, les représentants de l'Union Internationale ne purent apporter aucune preuve d'intimidation, tandis que le syndicat produisit plu-

sieurs témoins. Finalement la Commission décida qu'il n'y avait pas eu intimidation et en conséquence, elle ordonna le dépouillement du scrutin pour le 20 septembre.

Le 20 septembre, en présence des représentants du syndicat et des membres de la Commission des Relations Ouvrières, les représentants de l'Internationale brillant par leur absence, eut lieu le comptage des votes. Lorsque la boîte fut vide, le syndicat avait reçu trente votes et l'union internationale 0.

Le 23 septembre, la Commission des Relations Ouvrières émettait donc un certificat de reconnaissance, ce qui permet au nouveau syndicat de pouvoir négocier une convention collective de travail.

Comme les deux tiers des Employés d'Adanac sont d'origine allemande, les assemblées se font en français et en allemand, et il en sera de même pour les négociations.

Salaires du Québec et de l'Ontario

Par Gilles BEAUSOLEIL

Brochure de 50 pages, éditée conjointement par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et le Congrès Canadien du Travail.

**UN OUTIL INDISPENSABLE
AUX NEGOCIATEURS ET
DIRIGEANTS SYNDICAUX**

Edition française ou anglaise en vente à 8227 St-Laurent.

Prix 0.25 l'unité, plus frais de poste

QUEBEC

Convention dans le commerce

Le Syndicat catholique des Employés de Magasins de Québec, Inc., vient de négocier une Convention collective de Travail avec la maison Napoléon Jacques Limitée, 132 rue St-Joseph, Québec.

Ce contrat de travail accorde des augmentations de salaires allant jusqu'à \$6 pour les hommes et de \$4 par semaine pour les femmes, un boni de 1% sur toutes les ventes, en plus du salaire. La semaine de travail sera de 44 heures.

Le syndicat est très satisfait de la manière dont les négociations

se sont déroulées avec cet employeur qui a manifesté une compréhension remarquable. Aussi désire-t-il inviter ses membres à encourager le magasin Napoléon Jacques Ltée lequel accordera un escompte réel de 15% sur tout achat effectué par un membre qui pourra présenter sa carte de membre en règle.

En ce qui concerne le régime syndical l'employeur accorde l'atelier syndical imparfait. Ce qui veut dire que tout nouvel employé devra adhérer au Syndicat, 30 jours après son embauchage, comme condition du maintien de son emploi.

Après le "non" de la France à la C. E. D.

Lorsque nous avons reçu cet article de notre correspondant, la France venait de ratifier les accords de Londres. Nos lecteurs comprendront toutefois à cette lecture, les raisons de l'opposition de la France à la C.E.D.

Le débat qui, à l'Assemblée Nationale française, s'est terminé par le rejet de la C.E.D., a été le plus passionnant et le plus passionné que l'on ait connu depuis longtemps. Tout le monde s'y était préparé comme à une bataille, le vieux président HERRIOT, âgé de plus de 82 ans, avait fait, pour la circonstance, le voyage de Lyon, qu'il ne quitte plus guère; à Paris, 90 orateurs étaient inscrits et si une vingtaine seulement purent se faire entendre, c'est à cause d'une manœuvre des partisans de la C.E.D. qui se retourna contre eux.

Rappelons l'origine du débat.

En 1950, au moment de la guerre de Corée, les experts du Pacte Atlantique estimèrent le réarmement allemand nécessaire à la défense de l'Europe contre une éventuelle agression soviétique. Dès le début, le gros obstacle à ce réarmement, fut la méfiance française. La France ne voulait pas voir renaître l'armée allemande, cinq ans après qu'elle eut ravagé l'Europe.

Pressés par leur alliés Anglais et Américains, les ministres français imaginèrent d'intégrer de petites unités allemandes dans des corps d'armées des autres pays européens. Cette idée reprise et amendée dans la C.E.D. où il n'est plus question de petites unités mais de divisions allemandes intégrées comme les divisions française, belges ou italiennes à une armée européenne, placée sous commandement américain. La précaution était-elle suffisante? Une partie des Français le croyait. Ceux-là estimaient que faire l'Europe et y fonder France et Allemagne, et pour commencer l'armée française et l'armée allemande, était la meilleure manière de se débarrasser du danger allemand.

Les autres étaient d'avis contraire, pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'ils estimaient que l'intégration européenne n'empêcherait pas l'Allemagne de rechercher son unité, au besoin en entraînant l'Europe dans la guerre. Ils pensaient également que toute forme de réarmement serait néfaste à la démocratie en Allemagne et que la C.E.D., par ses clauses économiques, mettrait finalement l'Europe, France comprise, à la merci de l'Allemagne. Si certains d'entre eux, étaient partisans d'une fédération européenne, ils pensaient que cette fédération ne doit pas commencer par une fusion des armées, mais par une construction politique.

Les positions ainsi définies, partisans et adversaires s'affrontèrent trois ans durant, de 1951 à 1954. Au début, la C.E.D. bénéficiait de l'enthousiasme des "européens" (ils se disaient tels) et de l'indifférence de l'opinion publique. Pourtant, les gouvernements d'alors craignaient, après sa signature, de soumettre le traité à la ratification du Parlement.

Ils eurent tort.

Le temps exaspéra les passions et les adversaires du traité réussirent à réveiller une grande partie de l'opinion publique. Tout fut oublié au profit de cette seule question. Le parti socialiste se divisa, on vit par contre, les communistes et les amis de de Gaulle tenir des réunions communes.

Quand finalement Pierre MENDES-FRANCE voulut élaborer un compromis, il était trop tard. Le compromis fut repoussé par les partisans comme par les adversaires. "Je n'aurais jamais cru que ce débat souleverait une pareille passion" écrivait le Président du Conseil à l'un de ses amis. La passion était telle que les partisans du traité s'adressèrent aux ministres allemands ou belges pour qu'à la Conférence de Bruxelles, ils s'opposent au compromis MENDES-FRANCE. Ainsi fut fait.

Il ne restait plus qu'à discuter à la Chambre française du traité lui-même. Les Européens s'aperçurent alors qu'ils n'avaient aucune chance de l'emporter. Ils voulurent revenir en arrière. Il était trop tard. Par 319 voix contre 264, le traité fut repoussé dans l'enthousiasme de la majorité du Pays.

Et demain?

Pierre MENDES-FRANCE a affirmé sa fidélité au Pacte Atlantique. Conscient de la nécessité de faire vite, ses amis et lui, semblent compter beaucoup sur l'Angleterre. Seule la participation de celle-ci pourrait rendre possible une quelconque combinaison européenne. CHURCHILL l'a-t-il compris? Osera-t-il?

Mais faire l'Europe avec l'Angleterre reste une perspective qui ne sort pas de la ligne diplomatique des dernières années.

Il y en a une autre.

S'entendre sur l'Allemagne avec la Russie.

On a beaucoup chuchoté à PARIS ces jours-ci. Qu'a dit VICHINSKY aux hommes d'Etat qu'il a rencontrés? L'écho de son passage semble s'être retrouvé dans les déclarations d'HERRIOT, du socialiste Jules MOCH, dans celle de la Gaulle. Et l'on affirme tout à coup, que l'ambassadeur d'URSS a apporté à MENDES-FRANCE de nouvelles propositions, dont celle d'accepter pour base d'une discussion sur le désarmement le projet de ce même Jules MOCH, déjà approuvé à l'O.N.U., par l'Angleterre.

Les choses en sont au point où l'on peut dire qu'il n'y a pas de fumée sans feu.

Jean-Jacques LAMONTAGNE.

La coopération un pont qui unit toutes les classes de la société

Réussite du Congrès des coopératives du Québec — Les Caisses populaires sont d'abord des organisations d'épargne pour être ensuite des sources efficaces de crédit populaire dit le sénateur Cyrille Vaillancourt — La participation ouvrière au secteur coopératif.

Reprenant une parole de M. Gérard Picard lors de l'ouverture du congrès de la C.T.C.C. à Montréal, M. René Paré, président du Conseil de la Coopération du Québec, a déclaré que le mouvement coopératif est un pont qui unit toutes les classes de la société.

M. Paré faisait cette déclaration lors de l'ouverture du Congrès du Conseil de la Coopération du Québec, la semaine dernière, auquel assistaient plusieurs centaines de représentants des Sociétés fraternelles d'assurance, des coopératives agricoles, des Caisses populaires, des coopératives de consommation, des coopératives forestières, des coopératives d'électricité, des mutuelles-incendies, des coopératives étudiantes et des organisations paracoopératives, dont la C.T.C.C., la L.O.C., le Centre de Culture populaire, réunis en congrès pour étudier la situation du mouvement coopératif dans la province et les problèmes qui se posent à l'heure actuelle.

M. Paré a souligné dans son rapport que la coopération a connu beaucoup d'essor au cours de l'année écoulée. Passant en revue les différents secteurs, il a démontré que tous recevaient la faveur populaire tant par le nombre croissant de leurs adhérents que par des convictions plus solides.

Le rôle des Caisses populaires

Parlant du rôle de l'épargne, le sénateur Cyrille Vaillancourt, a déclaré que plus de 4 milliards de dollars ont été épargnés par l'entremise des Caisses populaires depuis leur fondation et que plus de 500 millions de dollars ont été prêtés aux sociétés.

Dans son allocution qui a été lue par M. P.-E. Charbon, le sénateur Vaillancourt a fait remarquer que si les Caisses populaires sont tout d'abord des organismes d'épargne c'est afin de pouvoir être des sources de crédit populaire.

Les Coopératives d'habitation

Mentionnant le fait que plus de 60 coopératives d'habitation sont actuellement membres de la Fédération des Coopératives d'habitation et groupent 3,800 sociétaires, M. Paré a fait appel aux gouvernements et aux institutions de finance pour qu'ils aident nos gens et nos familles à se mieux loger car ce dont les familles ont besoin, ce sont des prêts hypothécaires.

De son côté, l'aviseur technique de la Fédération, M.

Albert Côté, a demandé aux Caisses populaires de créer des caisses d'habitation régionales qui seraient alimentées par des dépôts à long terme déductibles à la source.

M. Côté a déclaré que l'on

demanderait l'appui du mouvement syndical ouvrier pour l'établissement d'un fort courant d'épargne dans le but d'alimenter ces caisses qui prêteraient uniquement sur l'habitation ouvrière.

LES OUVRIERS AU CONSEIL DE LA COOPERATION

Les observateurs au congrès du Conseil de la Coopération du Québec ont noté une participation de plus en plus grande des représentants du mouvement ouvrier dans le secteur de la coopération.

Des délégations de Québec, d'Asbestos, de Shawinigan, de la région Saguenay-Lac-St-Jean et d'ailleurs représentaient notre mouvement.

Par ailleurs, M. L.-P. Boily, parlant au nom de la CTCC, a souligné que notre mouvement est heureux de participer à l'éducation coopérative dans le Québec.

Soulignant le fait que la CTCC reconnaît, dans sa déclaration de principes, la coopération et qu'elle recommande à ses membres de leur devoir de pratiquer et de propager cette forme d'entraide, M. Boily a rappelé que la CTCC reconnaît l'autorité du Conseil de la Coopération et qu'elle invite les syndiqués à collaborer avec lui dans toutes ses activités.

M. Boily a rappelé que les conseils centraux, le journal Le Travail, les libérés de la CTCC participent activement à la formation des coopérateurs.

Plusieurs coopératives de consommation et des coopératives d'habitation doivent leur naissance à l'action de syndiqués, ce qui ne doit étonner personne car déjà le syndiqué, s'il agit comme tel, est un coopérateur. Il est donc possible pour lui de comprendre ce que lui vaudra l'union sur le plan de la consommation, de l'épargne, du logement.

M. Boily a aussi insisté sur le rôle que jouent notre Service d'Education le Collège du Travail, les sessions intensives au cours desquelles les représentants du mouvement coopératif sont invités à exposer les principes coopératifs.

L'INDUSTRIE DES CHANTIERS MARITIMES DEVRAIT TOMBER SOUS LA LOI FEDERALE

Le gouvernement fédéral reconnut l'importance des chantiers maritimes lorsqu'il plaça cette industrie sous la juridiction de la Commission nationale du Travail en temps de guerre, par l'arrêté ministériel 9384, le 9 décembre 1943, en matière du contrôle des salaires.

Alors que d'autres industries, comme les entreprises manufacturières, les aciéries devaient transiger avec les comités régionaux et en cas d'appel seulement s'adresser à la Commission Nationale, tel n'était pas le cas pour les chantiers maritimes.

Avec l'adoption du bill 338 en 1947, connu sous le nom de la Loi sur les relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail, l'industrie des chantiers maritimes ne fut pas considérée comme un industrie d'importance nationale et ne fut pas incluse dans la section définissant le champ d'application de cette loi.

Une industrie nationale

Tout comme les aéroports dans l'industrie du transport par la voie des airs, les équipes de service dans les chantiers maritimes n'ont pas seulement un caractère interprovincial mais bien international. Le paragraphe 53, sous paragraphe e) place les aéroports, les équipages et les lignes de transport aérien sous le Code National du Travail. Nous prétendons que les chantiers maritimes sont une industrie de service ayant un caractère davantage international que les stations radio-phoniques.

Le paragraphe 53, sous paragraphe e) prévoit que tomberont sous la juridiction du Code national, "les travaux, entreprises ou affaires opérés, poursuivis en rapport avec la navigation et le transport, soit intérieur ou extérieur, incluant l'opération de navires et le transport par navire au Canada." Nous prétendons que les chantiers maritimes sont des entreprises en rapport avec la navigation et le transport maritime et qu'ils devraient être couverts par le Code National du Travail.

Le sous-paragraphe g) du paragraphe 53 prévoit aussi que les chantiers maritimes pourront tomber sous la juridiction fédérale sans qu'il soit nécessaire d'amender la loi actuelle.

De la sorte, il serait donc possible d'avoir des normes minima nationales pourvu que l'industrie des chantiers maritimes tombent sous la juridiction du Code National du Travail.

S. Ted PAYNE

LE COUT DE LA VIE ET LES SALAIRES

(Par Me ROBERT AUCLAIR, aviseur légal)

La Revue internationale du Travail vient de publier une étude sur l'évolution des prix à la consommation dans le monde entier. Exactement, cette étude porte sur 87 pays, dont le Canada.

D'après cette étude, le monde jouit actuellement d'une remarquable stabilité des prix à la consommation. Dans plusieurs pays, dont le Canada, les prix n'ont pas varié; dans d'autres, comme les Etats-Unis, l'Italie, la Grande-Bretagne, ils ont augmenté un peu. Dans d'autres enfin, ils ont même diminué, par exemple en France, en Suisse, en Argentine, etc. C'est dire qu'il y a grand calme sur le front des prix à la consommation.

Alors, certaines gens s'empresent de dire: le coût de la vie n'augmente plus, on n'entendra plus parler d'augmentation de salaires, les ouvriers vont comprendre que ceux-ci ne peuvent plus être augmentés. Malheureusement, ils vont déchanter parce qu'il y a encore des ouvriers qui osent demander des augmentations de salaire.

Un faux raisonnement

D'abord, il y a quelque chose de faux dans le raisonnement qui veut qu'il n'y ait d'augmentations de salaires que lorsque le coût de la vie monte. En effet, lorsque les travailleurs obtiennent des augmentations de salaires à cause des variations du coût de la vie, ils ne font que suivre le mouvement des prix. Lorsque leur paye est augmentée, il y a déjà 6 mois, un an ou plus que les prix ont monté; c'est dire qu'à ce moment, ces ouvriers n'améliorent pas leur sort, ils ne font qu'essayer de maintenir leur position acquise, de surnager. En effet, s'ils n'obtenaient pas, à ce moment, d'augmentation de salaire, leur pouvoir d'achat serait diminué, leur situation resterait aggravée.

C'est là un point important parce que l'augmentation de salaire n'arrive que longtemps après que les prix ont monté. Mais, si le salaire varie avec les hausses de prix à chaque mois, direz-vous, il n'y a pas d'injustice. Dans ce cas, nous admettons que les ouvriers n'ont pas subi de tort à attendre, si ce n'est pour une période d'un mois ou deux. Toutefois, il reste ceci.

En faisant varier le salaire avec le coût de la vie, le travailleur ne fait que maintenir sa position, rien de plus, il n'améliore pas son sort. Si, l'an passé, avec \$50.00, il pouvait acheter la même quantité de marchandises qu'avec \$55.00 aujourd'hui, il n'est pas plus riche maintenant, n'est-ce pas?

On donne raison à Karl Marx

De plus, en reliant ainsi le salaire au coût de la vie, on condamne le travailleur, sans s'en apercevoir peut-être à n'avoir qu'un salaire de subsistance, c'est-à-dire en avoir juste assez pour vivre et, ce faisant, l'on donne raison au père du communisme, Karl Marx, qui soutenait que, dans une économie capitaliste, le salaire de l'ouvrier se maintient au niveau de la subsistance. En effet, selon Marx, l'entreprise capitaliste rétribue ses employés juste assez pour les maintenir en état de produire; elle ne veut pas les payer trop parce qu'elle croit que l'ouvrier trop payé devient paresseux.

C'est dire qu'en ne voulant faire varier les salaires que lorsque les prix changent, on donne raison à Marx qui prétend que le salaire de l'ouvrier dans l'entreprise capitaliste est un de subsistance. Nous admettons que le coût de la vie est un élément dont il faut tenir compte dans la détermination du salaire, mais ce n'est pas le seul.

Un exemple

Ainsi, prenons un cas concret qui nous fera bien comprendre qu'il peut y avoir d'autres raisons de mo-

difier les salaires que le coût de la vie. Actuellement, le salaire de base aux usines d'Arvida est de \$1.42 l'heure avec une semaine de travail de 40 heures. C'est là, direz-vous, un bon salaire, alors que bon nombre de travailleurs sont en chômage et que beaucoup d'autres gagnent moins cher. Disons que c'est vrai. Toutefois, l'ouvrier d'Arvida se dit ceci: je travaille pour la 3e plus grosse compagnie canadienne et je gagne moins cher que les autres ouvriers qui travaillent dans de grandes usines comme moi au Canada. Comment cela se fait, donc? Ce pauvre diable ne comprend pas et il a raison de ne pas comprendre.

Un monopole

En effet, l'Aluminum Company est, après le Canadian Pacific Railway et Brazilian Traction Company, l'entreprise qui a le plus de capitaux investis au pays, elle jouit d'un monopole incontesté et incontestable, elle fait affaire dans environ 40 pays, le marché de l'aluminium est très bon (la preuve, elle vient d'ouvrir une autre usine géante à Kitimat en Colombie canadienne), elle a eu des concessions incroyables de la part du gouvernement canadien pendant la guerre pour agrandir ses usines, elle exploite à bon marché nos ressources naturelles, en particulier notre électricité et pourtant, oui, et pourtant, elle paie moins bien ses employés que les autres grandes compagnies dans l'industrie canadienne. Pourquoi cela, diable? Eh bien! la réponse est bien simple: elle ne veut pas donner plus.

Que fait le syndicat? direz-vous. Il fait son possible, pas d'erreur. Il apporte un tas d'arguments, mais la compagnie ne s'emballe pas avec des arguments qui s'adressent à la raison, elle ne semble comprendre que ceux qui s'adressent au portefeuille. C'est ce qui explique que, l'an dernier, la compagnie n'a cédé qu'à la dernière minute, que quelques heures avant une grève possible. C'est là une atmosphère de lutte qui devrait faire place à un esprit de compréhension plus grand.

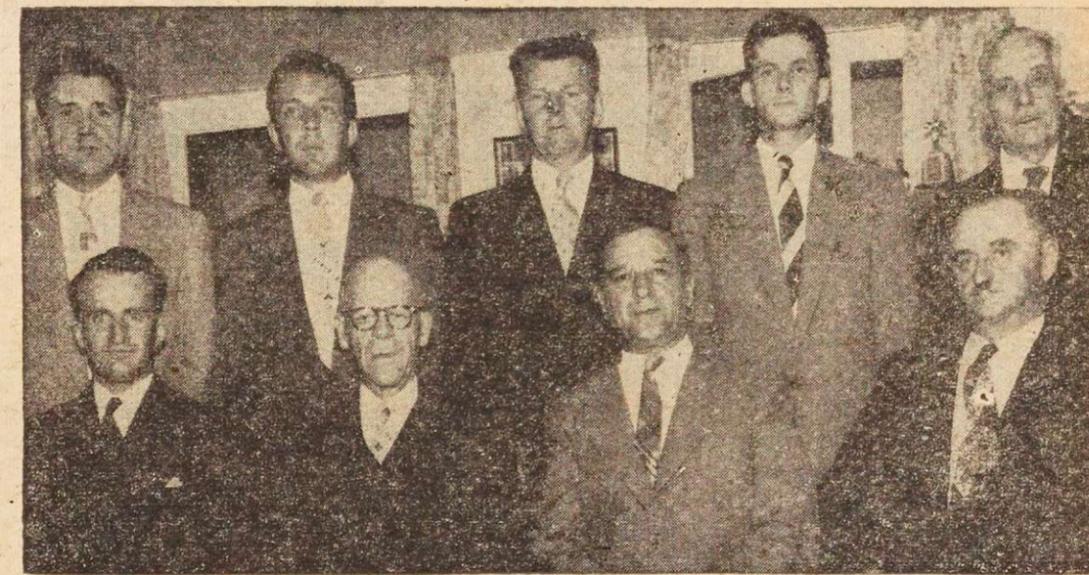
Nous disions que l'ouvrier d'Arvida est moins payé que l'ouvrier canadien dans la grande industrie et c'est vrai. Les mineurs du nickel à Sudbury et les métallos d'International Nickel à Port-Colborne ont quelque chose, comme environ \$1.66 l'heure (une nouvelle convention vient d'être signée), les mineurs d'amiante dans les Cantons de l'Est ont un salaire de base de \$1.54, les employés de l'industrie automobile à Windsor ont \$1.545, l'industrie de l'aluminium au Canada, comprenez bien, l'industrie de l'aluminium paie \$1.42. Pourquoi payer \$0.125 de moins à Arvida? Pourquoi cela? La raison, c'est que la compagnie ne veut pas.

A travail égal, salaire égal

Un même travail ou un travail semblable dans un même pays doit être rémunéré à un taux sensiblement égal lorsque l'employeur est en mesure de le faire; autrement, il y a discrimination. Certains ouvriers sont moins bien traités que d'autres alors qu'ils sont bien payés. Il n'y a pas de raison pour que les métallos d'Arvida aient 12.5 cents de moins que leurs confrères de travail de l'aluminium ailleurs.

Le paradis du "cheap labor"

Il y a assez longtemps que la



L'exécutif du Syndicat des Peintres de Québec qui vient de célébrer le 50e anniversaire de sa fondation.

province de Québec a la réputation d'être le paradis du "cheap labor", c'est-à-dire des petits salaires, qu'il faut que cela cesse au plus tôt. Nos gouvernements ont attiré, dans le passé, l'industrie textile dans notre province en disant aux industriels qu'ils n'auraient qu'à payer de petits salaires s'ils venaient s'établir dans notre province. Cela a été vrai trop longtemps malheureusement. Les syndicats ouvriers sont à l'oeuvre maintenant et ils veulent protéger les tisserands en leur obtenant des salaires décents.

Notre main-d'oeuvre est compétente et laborieuse, nous disons souvent des dirigeants de compagnies; alors pourquoi la payer moins cher que celle des autres provinces ou celle des autres régions, particulièrement lorsque la situation financière de l'entreprise est excellente? Il n'y a pas de raison du tout à un tel état de chose. C'est pourquoi nous voulons qu'il cesse.

Les ouvriers peuvent et doivent donc demander des réajustements de salaires, même lorsque les prix à la consommation ne varient pas, s'ils ont d'autres raisons de le faire.

Et nous venons de voir qu'il est normal et juste qu'un même travail soit rétribué de façon équivalente à l'intérieur d'une province ou d'un pays, cela afin d'éviter toute discrimination. Cet argument de comparaison est d'ailleurs admis devant les tribunaux d'arbitrage et c'est l'un des principaux que nous pouvons faire. Certains diront qu'il n'est pas correct de procéder ainsi par comparaison parce qu'une entreprise qui paie de hauts salaires sert de point de comparaison aux autres et qu'une fois que les autres ont décroché des augmentations, la première compagnie se voit ensuite obligée d'accorder de nouvelles augmentations. Il y aurait ainsi un jeu d'action et de réaction néfaste parce que sans fin.

Toutefois, on ne fait pas les comparaisons de cette façon. L'on cherche plutôt à se rapprocher de la moyenne de ce qui se paie dans l'industrie. Ainsi, il s'agit de trouver un commun dénominateur; ce qui est une toute autre affaire. Alors, qu'on cesse de nous redire: le coût de la vie ne bouge plus (ce qui n'est pas tout à fait exact d'ailleurs) et que l'on n'oublie pas qu'il y a d'autres raisons qui peuvent justifier des changements dans les taux de salaires des travailleurs.

QUEBEC

50 années de vie syndicale

L'Union Nationale Catholique des Ferblantiers-Couvreurs fête son cinquantenaire

Le 26 septembre dernier, l'Union nationale catholique des Ferblantiers-Couvreurs de Québec a célébré le cinquantième anniversaire de sa fondation. Cinquante années de vie syndicale pour un mouvement aussi jeune que le nôtre constitue sûrement un fait qu'il faut signaler.

Même si elle a été faite le lendemain de la clôture du congrès général de la C.T.C.C., cette manifestation a été des mieux réussies.

La célébration a commencé par une messe spéciale dite aux intentions du syndicat par M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec. C'est également M. l'abbé Ouellet qui a prononcé le sermon au cours duquel il s'est appliqué à faire ressortir les devoirs et les obligations des syndiqués à la fois en tant que travailleurs à l'emploi d'un patron et de membres d'un mouvement syndical catholique.

Le soir, un banquet, suivi d'une veillée récréative, groupant tous les membres du syndicat et leurs épouses, a permis à tous de souligner l'importance du syndicalisme dans la société moderne, de souligner les progrès accomplis dans le domaine des relations professionnelles et de mesurer tout le chemin parcouru depuis les débuts du siècle.

A cette soirée, on remarquait la présence de M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., de M. le chanoine Eugène Delisle, curé de Sillery et ancien aumônier du Conseil central de Québec, de M. l'abbé Georges Côté, ancien aumônier de la C.T.C.C., de M. l'abbé Alfred Côté, ancien aumônier du Conseil central, de M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier actuel du Conseil central, du confrère Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., du confrère Joseph Parent, président du Conseil central de Québec, du confrère William Léger, président de la Fédération des Métiers du Bâtiment, de M. Arthur Juneau, échevin et président de l'Association des Constructeurs de Québec, de M. Wilfrid Dufresne, député de Québec-Ouest à la Chambre des Communes, de M. Joseph Conseiller, échevin et vice-président du Syndicat.

On remarquait également la présence de membres fondateurs du Syndicat, entre autres MM. Pierre Gendreau et Joseph Pouliot. Le Syndicat compte encore dans ses rangs six membres cotisants depuis au delà de 40 ans.

A l'issue du repas, plusieurs allocutions furent prononcées. Pour la circonstance, le confrère Marcel Brousseau, secrétaire financier

agissait comme maître de cérémonies.

Appelé à présenter la santé du Pape, M. le chanoine Pichette s'appliqua à faire un parallèle entre le travail du couvreur qui a pour besoin d'unir entre elles des feuilles de tôle pour qu'elles assurent la protection des immeubles contre les intempéries et la syndicalisme qui doit unir tous les travailleurs dans une fraternelle solidarité. "Apportez, conclut-il, votre contribution à la construction d'une société nouvelle qui réclame l'action d'hommes énergiques et perspicaces. La maison du mouvement ouvrier est grande et elle exige de vous tous que vous vous sentiez responsables d'un monde qui doit compter de toute nécessité avec les travailleurs. Les catholiques doivent se tourner vers la doctrine sociale de l'église qui a établi les principes de l'édification de cette société nouvelle. Jusqu'ici, vous avez accompli magnifiquement cette oeuvre. Puisse-t-elle se continuer dans l'avenir avec autant de succès".

Répondant à la santé de la C.T.C.C., le confrère Jean Marchand rappela l'abord que notre mouvement "est le plus dynamique et le plus vivant de tous les mouvements ouvriers canadiens". Si ce résultat a été atteint et qu'il faut s'en réjouir, continua-t-il, c'est parce que "les travailleurs ont consenti d'immenses sacrifices pour mettre sur pied l'ensemble du mouvement".

Parlant ensuite des relations patronales-ouvrières, le confrère Marchand a ajouté: "Dans la ville de Québec, vous avez des employeurs qui ont compris la nécessité de l'organisation professionnelle pour les travailleurs et pour eux-mêmes. Nous ne sommes pas toujours d'accord, c'est vrai; mais il ya des principes de base sur lesquels nous nous entendons parfaitement, par exemple la nécessité de règlementer le métier. Les patrons soutiendront qu'une majoration de cinq cents de l'heure est juste, alors que nous croyons qu'il faudrait vingt-cinq cents. De telles difficultés surgissent entre hommes de bonne foi, et nous essayons de les contourner.

M. Joseph Brousseau, membre de l'exécutif du syndicat depuis 42 ans et son président depuis 25 ans, prit ensuite la parole. Après avoir remercié tous ceux qui ont concouru au succès de cette fête, il refit brièvement l'histoire du syndicat, rappelant ses difficultés, ses victoires, les luttes nombreuses et répétées que les travailleurs eurent à livrer pour assurer la vie de cette organisation.

En outre de ces orateurs, M. William Léger, président de la Fédération du Bâtiment, M. Arthur Juneau, président de l'Association des Constructeurs et M. Wilfrid Dufresne, député de Québec-Ouest, ont aussi adressé la parole.

Assemblée conjointe à Lauzon

Du Syndicat National des Employés de Geo. T. Davies & Sons et du Syndicat des Travailleurs des Chantiers Maritimes de Lauzon

Mardi, le 19 octobre à 10.00 a.m.

au sous-sol de l'église

Orateurs invités:

Marcel Pépin et plusieurs autres

TRAVAIL ET FOYER

RENCONTRES

Jeannine Boyer, téléphoniste depuis deux ans et demi au Conseil Central de Montréal, a été nommée en mai dernier, présidente du Comité d'Education du Conseil Central de Montréal. Avec son amabilité coutumière, elle a bien voulu répondre à quelques questions.



Mlle Jeannine Boyer, présidente du Comité d'Education du Conseil Central de Montréal.

— Qu'est-ce qui vous a amenée, Jeannine, à vous intéresser au syndicalisme ?

— Je travaillais chez Dupuis Frères au moment de la mémorable grève. J'étais moi aussi en grève, et tous les soirs je travaillais au syndicat. Après la grève, une place de téléphoniste étant ouverte, on me l'offrit et j'acceptai. C'est à partir de ce moment que je m'intéressai vraiment aux questions syndicales.

— Avez-vous une autre responsabilité à l'intérieur du syndicalisme ?

— On m'a demandé de siéger sur le comité du Travail Féminin, mais j'ai dû refuser, car le Comité d'Education prend tout mon temps disponible.

— Pouvez-vous nous dire un mot du programme de cours que le comité d'éducation a l'intention de mettre sur pieds pour cette année ?

— Tout d'abord les cours de militants qui, comme l'an dernier, se donneront deux fois la semaine. C'est le même programme que l'an dernier mais divisé en séries.

Je crois que ce sera une grosse amélioration. Ainsi les sujets; buts et méthodes du syndicalisme, histoire des travailleurs, Economie politique, etc., seront étudiés séparément durant environ un mois.

Il y a aussi un cours spécial pour les délégués de départements de tous les syndicats. Ce cours se donne le lundi et mercredi et commencera en novembre. Il durera un mois.

Le comité d'éducation organise aussi une journée syndicale pour chaque syndicat.

— En quoi consiste cette journée ?

— Le président et l'agent d'affaire de chaque syndicat rencontreront le comité d'Education une fois par année, dans le but de discuter les problèmes du syndicat intéressés. Ainsi le Comité d'Education saura les problèmes rattachés à tel syndicat et pourra en tenir compte dans l'élaboration de ses programmes.

— Y a-t-il plusieurs syndiqués qui suivent les cours de militants ?

— Oui, environ une trentaine l'an dernier, et nous en attendons une quarantaine cette année. Si l'on tient compte que ces syndiqués suivent régulièrement deux soirs par semaine, ces cours, c'est vraiment un bel effort de leur part.

— Est-ce que les cours des militants sont aussi pour les femmes syndiquées ?

— Ces cours sont mixtes, et s'adressent aussi bien aux travailleuses qu'aux ouvriers.

— Le comité d'éducation a-t-il prévu un programme quelconque pour les syndiqués ?

— Non, nous attendons qu'une femme soit libérée au Comité du Travail Féminin pour étudier avec elle les besoins.

— Et, les femmes de syndiqués, y avez-vous pensé ?

— Nous sommes intéressés à toute suggestion qui nous sera faite de ce côté; organiser par exemple des réunions où les femmes étudieront le syndicalisme et la famille, etc., mais nous attendrons ces suggestions avant de faire quoi que ce soit.

— Avez-vous d'autres projets ?

— Le comité d'éducation a demandé au Conseil Central de Montréal, qu'un Congrès ait lieu pour le Conseil Central. Nous espérons que cette demande sera agréée.

— Est-ce que le groupe des

Dames auxiliaires du Conseil Central de Montréal, (que nous ferons connaître aux lecteurs du Travail bientôt), est rattaché au Comité d'Education ?

— Non, c'est un organisme séparé du Comité d'Education, qui ne tend d'ailleurs pas aux mêmes buts que ceux que poursuit le Comité d'Education.

— Croyez-vous que l'éducation syndicale est chose difficile, voire impossible à réaliser ?

— Non, ce n'est pas chose impossible à réaliser. Les succès obtenus à date le prouvent. Mais, il faut la collaboration étroite entre les premiers responsables des syndicats, c'est-à-dire les agents d'affaires et les présidents et le Comité d'Education. Depuis le début de l'année de nombreux contacts ont été pris avec eux et tout laisse prévoir un résultat encourageant. Tous sentent le besoin et comprennent qu'une éducation syndicale est chose indispensable pour tous les travailleurs syndiqués.

Renée GEOFFROY

Si j'étais plombier...

J'ai rencontré en fin de semaine madame X qui m'a dit : "Ça c'est le comble. Imaginez-vous que les plombiers font la grève pour une augmentation de salaire. Pensez, encore la semaine dernière, ça m'a coûté \$10 pour faire déboucher mon évier. Il y a une maladie de la grève et ça finit par ne plus avoir de bon sens."

Je me suis mis à penser en l'écoutant qu'il y avait beaucoup de madames X qui parlaient comme elle et qu'il est malheureux que trop de gens portent des jugements sans connaître tous les éléments du problème. Pour apprécier un salaire, il faut considérer non seulement le taux horaire, mais aussi le revenu annuel, car enfin que vaudrait un salaire de \$5.00 l'heure si la personne ne travaille que 100 heures pendant l'année ? Vaut mieux alors gagner \$1.00 l'heure, mais travailler comme tout le monde soit à peu près 2000 heures. Ce qui permet de gagner \$2,000. C'est là le gros problème des plombiers. Quand ils ont terminé un travail dans un chantier, le chantier suivant n'est pas toujours prêt à les recevoir; la construction peut être florissante en certaines saisons alors qu'en d'autres elle est pratiquement arrêtée par le froid, les intempéries, etc.

Puis, les gens s'attendent à ce que le plombier survienne aussitôt qu'une défectuosité se manifeste dans le système de chauffage ou ailleurs. Cependant on sait bien que personne ne pense à susciter de telles défectuosités pour fournir du travail au plombier qui en recherche. La conséquence, des enquêtes la révèlent, les plombiers ne travaillent en moyenne que huit mois par année. Ils devront donc gagner en huit mois ce que d'autres gagnent en douze mois.

Il n'y a pas de mystère et ce n'est pas plus compliqué que cela, chère madame X. Si vous aviez besoin plus souvent du plombier, vous paieriez moins cher à chaque fois, mais comme vous vous efforcez, et personne ne vous en fait reproche, de recourir le moins souvent possible à ses services, lui, doit exiger ce qu'il lui faut pour gagner sa vie décentement.

Il y aurait encore bien d'autres raisons, qui prouveraient que vous avez tort de penser comme vous le faites, chère madame. Celle-ci par exemple; Monsieur St-Laurent, le Premier Ministre du Canada, disait la semaine dernière, que la Province de Québec, est une Province comme les autres, qu'elle a les mêmes obligations et les mêmes droits. Alors pourquoi les grandes compagnies qui emploient des plombiers leur donnent-elles jusqu'à \$2.50 l'heure, cela en Ontario, pendant qu'ici dans la Province de Québec, ils n'ont que \$2.00 ? Je vous pose la question à vous madame X qui portez un jugement si facilement.

Et puis, si vous n'êtes pas encore convaincue, il y a la sentence arbitrale. Généralement, vous savez, elles ne sont pas tellement révolutionnaires, les sentences arbitrales... Les ouvriers ont accepté la sentence arbitrale lorsque jugement fut sorti, qu'est-ce que les patrons attendent alors pour en faire autant ?

Alors, madame osez-vous prétendre encore que les plombiers exagèrent ?

Moi, je pense qu'ils font simplement et courageusement leur devoir et que nous devons les encourager et les appuyer dans leurs revendications. Qu'en pensez-vous madame X?...

Renée GEOFFROY

La semaine de la famille ouvrière du 17 au 24 octobre

La semaine de la famille ouvrière se déroulera du 17 au 24 octobre. C'est ce que vient d'annoncer M. David Bosset, président national de la L.O.C., en précisant que le thème de cette semaine de la famille ouvrière portera sur l'insécurité ouvrière.

Dans 12 diocèses comprenant plus de 40 centres ouvriers, la L.O.C. organisera des réunions au cours desquelles ce problème de l'insécurité ouvrière sera discuté sous différents aspects: économique, social et moral.

Quelles raisons

Cette insécurité est due pour une part aux revenus insuffisants: d'après certaines statistiques fédérales, on estime en 1951, que 3 pères de familles sur 5 gagnaient moins de \$2,500.00 par année et que par ailleurs pour assurer un niveau de vie convenable à une famille de 4 personnes il faut un salaire hebdomadaire d'environ \$52.00. Ces chiffres font mieux comprendre pourquoi dans nos villes le nombre de ceux qui possèdent leur maison est si faible. Ils montrent encore pourquoi dans ces familles il est si difficile de prévoir le chômage, la maladie, l'instruction des enfants et la vieillesse. Ces renseignements expliquent aussi la vogue des achats à crédit qui ne sont pas toujours le fruit d'une publicité alléchante, mais qu'ils sont parfois dus à des nécessités.

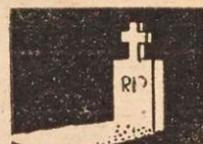
Monsieur David Bosset attire aussi l'attention sur le chômage qui sévit actuellement au pays. Selon des estimés conservateurs, près de 80,000 personnes sont actuellement sans emploi dans la province de Québec et un nombre à peu près égal désirent changer d'emploi.

Les pères et mères de famille doivent prendre conscience de cette situation et de leurs responsabilités. Les solutions sont entre leurs mains. En organisant la Semaine de la Famille Ouvrière, au cours de laquelle de nombreuses assemblées populaires sont prévues, la L.O.C. veut permettre aux parents de discuter ces questions et d'y trouver les solutions.

COURS DE COUTURE

Les Soeurs de Notre-Dame du Bon Conseil sont heureuses d'informer les dames et les jeunes filles intéressées qu'elles offrent une série de cours de couture commençant le 26 octobre prochain à leur Centre Social de la paroisse Ste-Brigide, 1589, rue Maisonneuve. Les cours se donneront le mardi et jeudi dans l'après-midi et la soirée.

Pour tout renseignement supplémentaire communiquer par téléphone à Chérier 1791.



Nous apprenons le décès de M. Albert Marier, trésorier du Syndicat des Peintres de Québec depuis de nombreuses années.

A la famille éprouvée, Le Travail exprime ses sincères condoléances.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 126 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec

JEAN CHARBONNEAU
1231 Demontigny est,
Montréal

Tél. : 4-4631

Tél. : FA. 3694



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis.

Directeur :

GERARD PELLETIER

Administrateur :

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux : 8227, boul. St-Laurent, Montréal — VE. 3701

Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de 2^e classe.

IMPRIMERIE ALLEN

Ministre des Postes, Ottawa

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

GRIEFS

La réunion du comité de griefs du 4 octobre 1954 a donné des résultats satisfaisants pour le syndicat. Il s'agissait de discuter le cas du congédiement d'un soudeur.

ACTIVITES SOCIALES

Tous les membres intéressés à la formation d'un comité qui

s'occupera d'élaborer un programme d'activités récréatives et sociales sont priés de donner leur nom et adresse au local de l'union.

LE STATIONNEMENT

Le nouveau terrain de stationnement sur la rue Notre-Dame est maintenant complété et ouvert à ceux qui voudront stationner leur auto.

LE COMITE de VISITEURS aux MALADES

Lors de la prochaine assemblée générale, le Comité de visiteurs aux malades présentera son rapport. Ce comité a été très actif et nul doute que le rapport qu'il présentera sera des plus intéressants.

ARBITRAGE

Les résultats des deux séances d'arbitrage qui ont lieu cette semaine seront discutés dans la prochaine édition du journal *Le Travail*.

SOREL

L'Union des Travailleurs des Chantiers Maritimes de Sorel est maintenant rendue au stage de la conciliation avec la compagnie. Une réunion devrait avoir lieu cette semaine.

IMPORTANTE ASSEMBLEE A LAUZON, LE 19 OCTOBRE

Le Syndicat National catholique des Employés de Geo. T. Davies and Sons de Lauzon et le Syndicat des Travailleurs des Chantiers maritimes de Lauzon tiendront une assemblée conjointe, mardi, le 10 octobre à 10. heures de l'avant-midi au sous-sol de l'église de Lauzon.

M. Marcel Pépin, aviseur technique de la Fédération Nationale de la Métallurgie fera un rapport des activités du syndicat en relations avec les négociations en cours à l'heure actuelle.

L'on nous avise aussi que d'autres orateurs éminents ont été invités et prendront la parole au cours de cette assemblée spéciale.

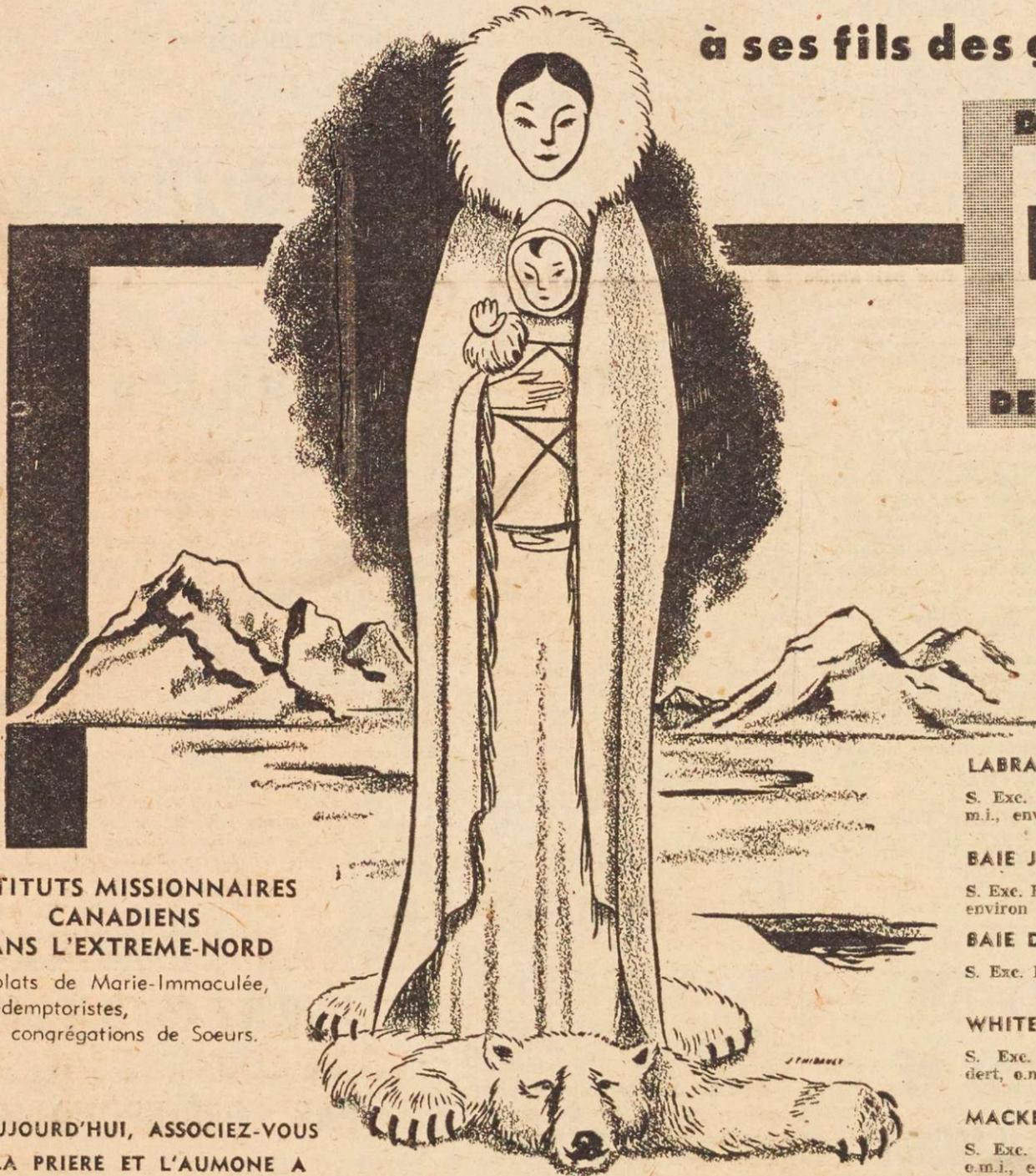
Tous les employés des chantiers maritimes de Lauzon sont donc priés d'assister sans faute à cette réunion qui sera d'une importance capitale pour tous.

En cette Année Mariale...

présentons

Notre-Dame des Neiges

à ses fils des glaciers.



DIMANCHE
24
OCTOBRE
DES MISSIONS

INSTITUTS MISSIONNAIRES CANADIENS DANS L'EXTREME-NORD

- Oblats de Marie-Immaculée,
- Rédemptoristes,
- 17 congrégations de Soeurs.

LABRADOR :

S. Exc. Révme Mgr Lionel Scheffer, o. m. i., environ 2,500 catholiques.

BAIE JAMES :

S. Exc. Révme Mgr Henri Belleau, o. m. i., environ 1,500 catholiques.

BAIE D'HUDSON :

S. Exc. Révme Mgr Marc Lacroix, o. m. i.

WHITE-HORSE :

S. Exc. Révme Mgr Jean-Louis Couderc, o. m. i., environ 3,000 catholiques.

MACKENZIE :

S. Exc. Révme Mgr Joseph Trocellier, o. m. i., environ 8,500 catholiques.

PRINCE-RUPERT :

S. Exc. Révme Mgr Anthony Jordan, o. m. i., environ 11,000 catholiques.

DÉS AUJOURD'HUI, ASSOCIEZ-VOUS PAR LA PRIERE ET L'AUMONE A

L'Oeuvre Pontificale de la Propagation de la Foi



MONTREAL

LONDON SHIRT EMPLOYEES ARE ON STRIKE!

Company Turns Down Arbitration Award

Employees of the London Shirt Company went on strike last week in an effort to secure the awards granted them by an arbitration board last July 12th.

The employers have refused to abide by the decisions of the arbitration tribunal.

Angelo Forte, president of the Clothing Worker's Rederation (C.C.C.L.) claims that a sum of \$5,000 is due the employees in retroactive pay since the rendering of the award. This sum represents the difference between the new rate and the present rate the company is paying from last July.

The president of the union has called upon all membres of the C.C.C.L. unions in the clothing industries, and in particular in the shirt industry to get solidly behind these strikers and give them full moral and active support.

"If these workers win their strike it is probable, said Mr. Forte, that future negotiations with 10 other shops, which are at present in arbitration, will be made much smoother and more advantageous to these workers".

On the other hand, if solidity of the workers fails to show itself, the other industry will have an opening to treat their employees as the London-Shirt Company is doing.

A development such as this would place the workers in the same positions they were before being organized with the company paying starvation wages.

Shipbuilding and Ship Repairing Industry be Covered by N.L.C.

Recognition of the national importance of the shipbuilding and ship repairing industry was shown by the Federal Government in placing the industry under the jurisdiction of the National War Labor Board established under P.C. 9384, dated December 9th, 1943, in the matter of wage control.

Whereas other industries such as manufacturing, steel-making, etc., were first obliged to deal with the National Board, this was not the case in shipbuilding.

With the passing of Bill 338 in 1947, known as the Industrial Relations and Disputes Investigation Act, the shipbuilding and ship repair industry was not set out as one of the industries of national import and was not included within the Section covering application of the Bill.

Shipyards a servicing industry

Like aerodrome in the air transportation industry, the shipyards service craft which are not only inter-provincial but international in operation. Section 53, Sub-section (e) places aerodromes, aircraft and lines of air transport under the National Labour Code. This Section also places radio broadcasting stations under the National Labour Code. It is our contention that Canadian shipyards can be shown as a servicing industry more inter-provincial or international than a radio broadcasting station.

Should be covered by National Labor Code

Section 53, Sub-section (a) provides coverage under the National Labour Code for "works, undertakings or business operated or carried on for or in connection with navigation and shipping, whether inland or maritime, including the operation of ships and transportation by ship anywhere in Canada". We content that a shipyard is a business "carried on for and in connection with navigation and shipping", and therefore, should also be covered by the National Labour Code. Sub-Section (g) of Section 53 provides for the inclusion of shipyards under the jurisdiction of the National Labor Code without any amendment of the Act being necessary. Fair minimum national standards would be possible if shipbuilding and ship repairing are brought under the National Code.

S. TED PAYNE

QUEBEC SHOWS THE LARGEST NUMBER OF COMMERCIAL FAILURES

Ottawa — In the first six months of this year 1,210 Canadian firms went bankrupt. This was an increase of 65% over the 733 commercial failures recorded during the first half of 1953.

The amount of liabilities involves in these business failures more than doubled over last year's total and amounted to \$32,868,000 according to the Dominion Bureau of Statistics.

Quebec showed the largest number of business failures in the January-June, 1954 period with 986 against 541 a year earlier. In Ontario the number rose from 112 to 192, in the four western provinces from 65 to 98 and in the Atlantic province from 15 to 24.

QUEBEC

PAY INCREASE FOR RETAIL STORE SALESMEN

The Union of Retail Store Employees (C.C.C.L.), of Québec City have signed a labor agreement with Napoleon Jacques Limited of 132 St. Joseph Street, Québec.

The contract awards increases of \$6.00 weekly to male employees and \$4.00 for female workers, plus a bonus of 1% on all sales made, and a 44 hour week.

All new employees, after completing a 30 day probation period are obliged to join the union as a condition of employment.

We wish to congratulate this employer for the good-will and company is deserving of the union member's patronage.

When purchasing a suit of clothes or haberdashery, a discount of 15% will be offered all union members upon presentation of their union card.

Ore Workers sign "Sweetheart" Agreement

A three years collective agreement is said to have been signed with a shop union, but the contract clauses have not been divulged, as yet. An agreement covering 800 employees has been signed between the Iron Ore Company of Canada and the Association of Iron Miners of Shefferville and Seven Islands.

This announcement was made by the newspaper "L'Avenir" of Seven Islands who said the agreement was signed September 17th by both parties and copies of which were forwarded to the Minister of Labor on September 22nd.

All that is known is that the agreement will remain in force for three years, with the salary clause being opened each year.

"Back door" contract

As the Association of Iron Miners do not belong to a bona-fide union it is very clear why a three year "sweetheart" contract was negotiated.

It affords them protection against a genuine union stepping in and organizing the employees into a union which does not pamper the employer too much and at the same time it affords security for the Iron Ore Company of Canada, against a real union taking over and showing this company that they are not dominated by any employers.

Companies

Dividends Reach All Time High

OVER SIX MILLIONS MORE THAN IN 1952

OTTAWA (CPA) — Dividend payments by Canadian companies for October and the first ten months of 1954 reached an all-time high figure, according to J. R. Timmins and Co.

October dividend payments total \$41,287,093, compared with with \$39,627,638 for the same month last year and \$35,212,031 in 1952.

Cumulative dividend totals for the first ten months amount to \$451,661,841 this year against \$434,245,402 in 1953 and \$434,689,994 in 1952.



Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montréal

The grievance meeting held with the company on Monday October 4th was brought to a satisfactory conclusion by the union. The case involved the firing of a welder by the company.

ARBITRATION

Results of the two arbitration meetings which were held this week will be announced in this column next issue.

SOREL

The Shipyard Worker's Union (C.C.C.L.) in conciliation with the company met this week, and as in the Vickers case news of these meetings will be carried in this column next week.

QUEBEC

Progress is reported in the conciliation proceedings in the Quebec shipyards. Company and union met again this week, but the results were too late to meet our deadline. Watch this column next week.

SOCIAL

Any member who would be interested in the formation of a committee to handle social and recreation activities during the coming winter months, may leave their names and addresses with the union office.

PARKING

The new parking lot on Notre Dame Street is now completed and ready for use. A very welcome innovation, which will provide additional parking facilities for the employees.

SICK VISITING COMMITTEE

At next week's general membership meeting the report of the



GOOD REASONS' FOR HIGHER WAGES

A comparative table, published by the Department of Statistics, at Ottawa, shows that while the cost of living is much lower in the City of Toronto, the wages are from 15c and more an hour higher than Montreal wage rates.

The table of prices on ordinary everyday staples foods during the month of June 1954 in both cities show a decided margin in cost while not overlooking the fact of much higher wages for the Toronto worker.

FOODS	TORONTO	MONTREAL	DIFFERENCE
Sirloin steak	76.2	90.1	over 14c lb
Round steak	72.5	84.6	over 12c lb
Pure Pork Sausages	48.6	61.2	over 13c lb
Loin of Pork	54.6	78.5	over 24c lb
Shoulder of Pork	54.6	61.9	over 07c lb
Grade A eggs	53.0	55.8	over 02c doz
Anthracite Coal	\$23.65 ton	\$25.64 ton	\$2.08 ton

This situation justifies local demands for higher wages or at least on a parity with the Toronto worker. A condition such as this is, intolerably beyond all reason and Quebec should show a decidedly firm front in negotiations of future labor agreements. What's good for Ontario workers is also good for Quebec workers.

GERMAN RE-ARMAMENT WILL BOOM BUSINESS

CHICAGO, (C.P.A.) — German re-armament will spell more business for the U.S., according to economist Eliot Janeway. Defence inflation will "resume fast and last long", he predicted.

Mr. Janeway, addressing the Chicago Bond Club at the Lasalle Hotel here, noted that "German re-armament is forcing every other country in Europe to re-arm". Re-armament requires scrap, he said, but "Europe, particularly Germany, is suffering from a scrap famine. Re-armament also requires hot metal and Europe, particularly England, is suffering from a coal famine".

He stated that chash buying by European countries threatened the U.S. with a shortage of steel and copper scrap and "promise us a recovery from our recent coal depression".

Defence production of new weapons by the European nations would "force accelerated obsolescence of billions of dollars of American arms inventories", said Mr. Janeway. The defence program behind us stalled as we were wrote down our post-war investment in French "real estate". The defence program ahead of us will gather momentum as we increase our investment in German production and fighting potential".